

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE D'ARCHITECTES

CONCOURS D'IDÉES POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX, D'UN CENTRE DE CONFÉRENCES ET D'UN MUSÉE DE LA MONNAIE DANS UN PAYS MEMBRE DE L'UEMOA

1. Maître d'Ouvrage

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

2. Objet de l'Appel à concurrence

Le présent concours d'idées vise à désigner un architecte qui pourrait accompagner la BCEAO pour la réalisation, le cas échéant, d'un ensemble immobilier dans un des pays membres de l'UOEA.

Le pays concerné et la localisation de la parcelle seront précisés ultérieurement lorsque toutes les conditions pour la réalisation du projet seront réunies.

Le concours est à un seul degré. Une seule épreuve est imposée aux candidats. Elle est soumise à l'examen d'un jury qui choisit les meilleurs projets architecturaux.

3. Caractéristiques du projet

La parcelle du projet d'une superficie d'environ 8 000 m² est à aménager en une zone fonctionnelle et une zone publique.

La zone fonctionnelle abritera un immeuble de bureaux et ses locaux annexes (restaurants, locaux techniques, centre de données, etc.)

Sur la zone publique, il est prévu :

- un centre de conférences comprenant un auditorium de 300 places ;
- un musée de la monnaie pouvant accueillir 50 personnes, avec ses locaux annexes.

4. Procédure

Peuvent participer à ce concours d'idées, les architectes, les cabinets d'architectes et les groupements d'architectes ou de cabinets d'architectes installés dans l'un des pays membres de l'UEMOA comprenant au moins un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes d'un pays membre de l'Union et habilité à y exercer la profession à titre privé.

Les architectes, les cabinets d'architectes et les groupements d'architectes ou de cabinets d'architectes intéressés devront s'inscrire avant le samedi 7 décembre 2024, par courriel adressé au Directeur du Patrimoine et de la Sécurité de la BCEAO, email : courrier.zdps@bceao.int.

Seuls les candidats remplissant les critères d'installation ainsi que d'habilitation à exercer la profession d'architecte à titre privé dans l'UEMOA et ayant manifesté leur intention de participer au concours seront invités par la BCEAO à concourir.

Le règlement et le programme du concours d'idées ne sont transmis qu'aux candidats invités.

5. Date limite de dépôt des projets

Les projets à soumettre, sous la forme d'un dossier électronique stockés sur des clés USB, devront être déposés au Siège de la BCEAO à Dakar, au Secrétariat du Directeur du Patrimoine et de la Sécurité, bureau 410, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, le vendredi 28 février 2025 à 16 heures TU au plus tard, délai de rigueur.